



Canadian Cheer Code D'Honneur des Entraîneurs 2018-2019

- Cette compétition est administrée par CANADIAN CHEER. Les juges prendront toutes les décisions définitives sur le classement de chaque équipe (cela comprend les sanctions de déduction de points ou de disqualification). La décision des juges est DÉFINITIVE et ne saurait être discutée.
- L'ENTRAÎNEUR est responsable du respect de toutes les règles stipulées dans les lignes directrices, les politiques et au moment des inscriptions. Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web de CANADIANCHEER: www.canadiancheer.com
- Je reconnais que CANADIANCHEER utilise un système de niveau pour les divisions de compétition. Je suis au courant des règles de chaque division et j'accepte de les respecter. Je prends l'entière responsabilité de la connaissance des règles et des restrictions pour chaque division.
- L'ENTRAÎNEUR, l'équipe et ses partisans (par exemple les parents ou les spectateurs) feront preuve d'un esprit sportif approprié avant, pendant et après la compétition.
- L'ENTRAÎNEUR atteste que tous les membres de l'équipe remplissent les conditions requises pour la division dans laquelle ils sont inscrits.
- La présence de participant(e)s qui ne remplissent pas les conditions entraînera la disqualification de l'équipe.
- L'ENTRAÎNEUR atteste que tous/toutes les participant(e)s sont mentionné(e)s dans la liste des joueurs et que CANADIANCHEER a été informé de tout changement dans la liste des joueurs.
- L'ENTRAÎNEUR de chaque équipe assumera la responsabilité de la sécurité, du bien-être et du comportement de tous les membres de son équipe.
- L'ENTRAÎNEUR certifie avoir transmis toutes les informations ci-dessus à tous les membres de son équipe, aux autres entraîneurs, aux parents, aux partisans et aux autres personnes concernées.
- Tous/toutes les meneurs/meneuses de claqué cité(e)s dans la liste des joueurs sont actuellement et légitimement inscrit(e)s dans l'école ou l'organisme mentionné et le seront le jour de la compétition. Je confirme également que tous/toutes les athlètes ont l'âge requis et remplissent les conditions requises pour la division dans laquelle ils/elles sont inscrit(e)s
- Les équipes de clubs/d'étoiles doivent être en possession d'une police d'assurance de responsabilité civile en cours de validité d'au moins 2 millions de dollars qui couvre tous/toutes les athlètes et les entraîneurs de ce club. Les équipes scolaires doivent être couvertes par la police d'assurance de leur conseil scolaire pour des participations à l'extérieur ou doivent être en possession d'une police d'assurance de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars spécifique à l'équipe. **Tous/toutes les meneurs/meneuses de claqué participant à notre programme représentent le club scolaire ou d'étoiles et sont en conformité avec les exigences en matière d'assurance de Canadian Cheer mentionnées plus haut.**

TOUT MANQUEMENT AU RESPECT DES RÈGLES CI-DESSUS PEUT ENTRAÎNER DES SANCTIONS
OU LA DISQUALIFICATION DE TOUTE L'ÉQUIPE DE LA COMPÉTITION.

J'accepte toutes les responsabilités et les conditions indiquées plus haut :

Signature de l'entraîneur : _____ Date: _____

Nom de l'entraîneur en caractères d'imprimerie : _____

Signature du conseiller : _____ Date: _____
(Équipes scolaires uniquement)

Nom du conseiller en caractères d'imprimerie : _____

École/Organisme : _____